

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INTERVENTION

Collectivité ou EPCI adhérent à l'EPFLI Foncier Cœur de France:

Personne publique à l'origine de la demande :

Description du projet :

Interlocuteur en charge du projet :

Nom et prénom :

Fonction :

Ligne directe/portable :

Adresse mail :

Quel est le document d'urbanisme actuellement applicable ?

Date d'entrée en vigueur :

Zonage des parcelles :

Le projet est-il expressément mentionné dans les documents d'urbanisme communaux ou supra-communaux (SCOT) ?

- Non
 Oui
↳ lesquels ?

Les biens sont-ils inclus dans un périmètre de ?

- Droit de Préemption Urbain Droit de Préemption Urbain renforcé
 Emplacement réservé
 ZAD
 Orientations d'aménagement et de programmation

Les biens sont-ils situés ?

- Dans un secteur dit « sauvegardé »
 A proximité d'un monument historique
 Dans une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)
 Dans une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
 Dans un autre périmètre de protection :

Les biens sont-ils grevés de servitudes publiques ?

- Non
 Oui
↳ lesquelles ?

Les biens sont-ils concernés par des périmètres relatifs à des risques particuliers ?

- Risques naturels et technologiques (PPRNT)
 Périmètre SEVESO
 Autre :

Procédure d'acquisition envisagée :

- Amiable
 Délégation de l'exercice du droit de préemption à l'EPF
 Délégation de la procédure d'expropriation à l'EPF

Avez-vous déjà pris contact avec les propriétaires ?

- Non
 Oui
↳ qui ?
↳ état d'avancement des négociations ?

Coût prévisionnel de la maîtrise foncière (prix négocié, indemnités le cas échéant) :

Avez-vous consulté la Direction de l'Immobilier de l'Etat (France Domaine) :

- Non
 Oui (si oui, pièce à joindre)

Si non, quels sont les éléments financiers connus relatif au foncier :

Prétentions des propriétaires : €
Valeur approximative dans le secteur : €
Montant des transactions constatées dans le secteur : €

Quel est le montant maximal du mandat de négociations confié à l'EPF sur ce projet en première intention : €

Disposez-vous de réserves foncières mobilisables en vue d'échanges fonciers dans le cadre de ce projet ?

- Oui
↳ où ?
↳ surface ?

 Non

Subvention d'acquisition et/ou d'aménagement

Votre projet fait-il ou fera-t-il l'objet d'une demande de subvention ?

Auprès de quel organisme / collectivité / EPCI ?
Pour quel montant ?
Selon quelles modalités de mobilisation ?

Gestion et portage foncier

Est-il envisagé de procéder à ?

- une démolition

- une dépollution
- d'autres travaux (développer) :

Si oui, ces travaux seront effectués par l'EPF durant le portage.

Durée de portage envisagée, entre 2 et 15 ans (taux de 1.5%/HT/an) : ans

Modalité de portage envisagé :

- Remboursement par annuités constantes
- Remboursement dissocié

Rattachement au Plan Pluriannuel d'Intervention de l'EPFLI

A quel(s) axe(s) d'intervention principal de l'EPF se rattache le projet ?

- Habitat
- Développement économique, commercial et touristique
- Equipements publics et infrastructures
- Renouvellement urbain et requalification des centre-bourgs
- Préservation des espaces naturels, des espaces agricoles et du patrimoine bâti
- Réhabilitation des friches

**remplir OBLIGATOIREMENT le complément
se rattachant à l'axe ou les axes d'intervention concerné(s)**

AXE 1 / HABITAT

Le territoire est-il couvert par un PLH ?

Approuvé

Objectifs de production de logements (nombre ou %)

Locatif social

Si connu : PLAI.....PLUS.....PLS

Accession sociale

Accession libre

En cours d'élaboration

Non couvert

Y a-t-il des objectifs de densité sur ce secteur ?

Oui (joindre le règlement)

Non

Quelle est la typologie des logements prévus dans l'opération (nbre ou %) ?

Nombre total de logements :

Locatif social

Si connu : PLAI PLUS PLS

Accession sociale

Accession libre

Type de logements prévus en nature :

➤ maisons individuelles :

➤ collectif :

S'agit-il d'une opération d'ensemble de type :

Lotissement

ZAC

Des critères liés aux performances énergétiques ou au développement durable sont ils prévus dans le projet ?

Non

Oui

↳ lesquels ?

AXE 2 / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCIAL ET TOURISTIQUE

La demande d'intervention s'inscrit-elle dans le cadre d'une zone d'activités économiques ?

- En création
- En extension

Commerce de proximités (rappel : l'EPFLI n'est pas compétent pour acquérir un fonds de commerce) :

L'opération concerne :

- L'accueil d'une nouvelle activité
- Le maintien d'une activité

Le projet concerne-t-il une activité « multi commerce » ? si non, précisez l'activité envisagée :

Précisez s'il existe sur le territoire de la commune d'autres commerces.

- Oui
↳ lesquels ?
- Non

La politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, est-elle une compétence communautaire ?

- Oui
- Non

Quelle est la compétence de la commune en la matière ?

Tourisme :

L'opération concerne :

- L'accueil d'une nouvelle activité
- Le maintien d'une activité

Quelle est la compétence de la commune en matière de tourisme?

AXE 3 / EQUIPEMENTS PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

La demande d'intervention concerne :

- La création d'un nouvel équipement
- L'extension d'un équipement existant

Quel équipement projetez-vous ? (école, équipement culturel, touristique, sportif, collectif d'hébergement, aménagement urbain paysager, création de desserte...) :

Les perspectives d'évolution démographique ont-elles fait l'objet d'études ?

- Oui, précisez le taux :
 Non

AXE 4 / RENOUELEMENT URBAIN ET REQUALIFICATION DES CENTRE-BOURGS

La demande d'intervention se situe-t-elle dans un projet urbain global ?

Si oui, lequel :

Préciser les grands objectifs guidant ce projet :

Ce secteur a-t-il fait l'objet d'une stratégie de planification ?

- Orientations d'aménagement et de programmation (AOP)
 Servitudes de mixité sociale
 Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG)
 Emplacements réservés
 Zone aménagement différé (ZAD)

Ce projet est-il éligible à l'ANRU ?

- Oui
 Non

AXE 5 / PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, DES ESPACES AGRICOLES ET DU PATRIMOINE BATI

La demande d'intervention concerne-t-elle des espaces protégés ?

- Oui
↳ lesquels ?
 Non

Quelle est la nature de la protection réglementaire (réserves naturelles, parc naturel, site classé) :

Ce secteur a-t-il fait l'objet d'une reconnaissance de niveau international au titre des sites RAMSAR (zones humides) ou encore du patrimoine mondial de l'UNESCO ?

- Oui
 Non

L'ouverture au public est-elle envisagée ?

- Oui
 Non

Ce secteur se situe-t-il dans le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) ?

- Oui
 Non

Le Département a-t-il un droit de préemption ?

- Oui
 Non

La demande d'intervention se situe-t-elle dans des espaces bâtis à sauvegarder ?

- Oui
 Non

Quelle est la nature de la protection ? :

- Abords des monuments historiques
 Secteurs sauvegardés
 Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) qui doivent être transformées en aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
 Sites classés ou inscrits

AXE 6 / REHABILITATION DES FRICHES

Il s'agit de la mise en réserve foncière de biens immobiliers en nature de friches (de nature industrielle, tertiaire, commerciale, agricole, militaire, etc) destinés à faire l'objet d'une remise en état sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF (proto-aménagement de type déconstruction, dépollution, etc), afin de servir un terrain « prêt à l'emploi » aux porteurs de projets.

Nature de la friche :

Autres informations que vous souhaitez nous communiquer :

Il est à noter que dans le cas d'acquisitions à réaliser sur des terres à vocation agricole, selon sa ligne de conduite en la matière, l'EPF fera appel à la SAFER autant que de besoin, pour son expertise agricole et sa qualité d'opérateur foncier spécialisé.

Pièces constitutives du dossier

- Courrier ou courriel d'accompagnement du présent dossier
- Extrait de plan cadastral
- Extrait de matrice cadastrale
- Extrait du plan de zonage
- Règlement de zonage
- Extrait du plan des réseaux du secteur concerné
- Avis domanial le cas échéant
- Avis de la Commune de situation des biens sur l'opération (projet EPCI)
- Avis de l'EPCI adhérent sur l'opération (projet communal)
- Tout document intéressant le projet : études, diagnostics, etc.

En cas de délégation de l'exercice du droit de préemption :

- Délibération instituant et/ou modifiant le DPU sur le secteur
- Délibération déléguant l'exercice DPU au Maire ou au Président de l'EPCI et l'autorisant à déléguer lui-même
- DIA (original)

Après instructions par les services, votre demande d'intervention devra être formalisée par une délibération.

Veillez envoyer ce dossier en **2 exemplaires** :

- L'un destiné à l'EPCI dont vous dépendez afin qu'il puisse donner son accord à l'intervention de l'EPFLI (Art. II-2.2 du RII).

Ou

- L'un destiné à la commune d'implantation des biens pour qu'elle puisse donner son avis favorable à l'intervention de l'EPF (Art.L324-1 CU).

- L'autre à l'EPFLI Foncier Cœur de France

par courrier : Hôtel du Département 15 Rue Eugène Vignat BP 2019 450010 ORLEANS CEDEX 1 ou
par courriel epfli@fonciercoeurdefrance.fr

Date

Signature.....
(+Cachet)